



SOCIÉTÉ

L'interdiction du voile lors des sorties scolaires ravive le débat

Cet amendement au projet Blanquer, adopté par le Sénat, divise les parents d'élèves.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

LAÏCITÉ Le 28 mai, les membres du collectif Mamans en colère, portant pour la plupart le hijab, ont défilé devant une école de Perpignan pour dénoncer « l'amendement raciste » de la loi Blanquer. Quatre jours plus tôt, c'est à Montpellier qu'une centaine de femmes voilées manifestaient contre cet article « discriminatoire », selon elles. Récente tribune d'un directeur d'école dans *Le Monde*, dénonçant « un nouveau coup de vent dans le voile », publication d'un article incriminant la « fièvre raciste » au Sénat sur le site du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA)...

C'est par le biais d'un amendement au projet de loi Blanquer sur l'école, porté par une sénatrice LR et adopté le 21 mai par la Chambre haute, que le sujet des mères voilées accompagnatrices de sorties scolaires a refait surface dans le débat public. Cet amendement, qui interdit « les propos et agissements visant à exercer une influence sur les croyances ou l'absence de croyances », notamment lors des sorties, résistera-t-il au compromis sur lequel sénateurs et députés doivent tomber d'accord – dans le cadre d'une commission mixte paritaire qui se réunira prochainement – pour adopter définitivement la loi ?

Absence de texte juridique

Rien n'est moins sûr, au vu des crispations et des clivages idéologiques et politiques. Dès le 21 mai, [Gabriel Attal](#), secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation, clamait son opposition à cette interdiction. « Je ne peux pas me prononcer pour les députés macronistes, mais le gouvernement leur proposera de retirer cette proposition », affirmait-il sur CNews. Le ministre de l'Éducation, lui, est moins tranché, même

s il reste prudent. S'il explique « recommander » aux chefs d'établissement d'eux-mêmes « recommander » aux mères de ne pas porter de voiles lors des sorties, il rappelle qu'en 2013 le Conseil d'État, sollicité par le Défenseur des droits, expliquait que ces accompagnateurs n'étaient pas soumis au même devoir de neutralité que les enseignants. En résumé, en l'absence de texte juridique, il revient à chaque directeur d'école d'apprécier la situation et de fixer les règles.

Mais cela ne passe pas toujours. En septembre, dans le XIX^e arrondissement parisien, un directeur d'école inscrit au règlement l'interdiction de signes religieux et politiques ostentatoires pendant les sorties, après avoir consulté la dizaine de parents délégués. Deux seulement y étaient opposés. Mais à la rentrée 2018, le rectorat lui demande de surseoir à cette interdiction. « Des mamans ont contacté une



Le 28 mai, à Perpignan, les membres du collectif Mamans en colère, portant pour la plupart le hijab, protestent devant une école pour dénoncer « l'amendement raciste » de la loi Blanquer. MICHEL CLEMENTZ/PHOTOPQR/L'INDEPENDANT/MAXPPP

association musulmane et sont allées se plaindre au rectorat », raconte Hanane Pernel, mère de deux filles de 9 et 13 ans et parent délégué à l'école. « J'étais effondrée, poursuit cette femme d'origine marocaine. En treize ans, j'ai vu le quartier dans lequel je vis changer. De nos jours, il n'est pas rare de croiser des petites filles de 6 ans avec le voile. C'est de la maltraitance. Je vois de plus en plus de jeunes femmes voilées porter un masque chirurgical (pour contourner l'interdiction du voile intégral, NDLR). Près de la mosquée, on me regarde

de travers quand je porte une robe. Cet obscurantisme religieux vise les femmes », éclate Hanane. Arrivée en France en 1989, à l'âge de 13 ans, pour y rejoindre son père vivant avec sa deuxième épouse, le collègue, où elle pouvait retirer son voile, a été pour elle une libération. À 16 ans, ce père veut la renvoyer au Maroc pour l'y marier, avant que son frère ne contacte la brigade des mineurs. « La laïcité m'a sauvé », résume-t-elle, exhortant le gouvernement à « fixer les limites ». « Il y a une montée des croyances et des obligations religieuses chez les

jeunes. Lorsqu'une maman voilée accompagne une sortie, elle est en lien avec les enfants. Se pose-t-elle la question de la neutralité ? », interroge-t-elle.

Auxiliaire de puériculture en crèche, Hanane organise elle aussi des sorties, avec des accompagnatrices. « Récemment, une nounou voilée qui nous accompagnait nous a lancé : "Mais c'est de la gélatine de porc !" lorsque nous avons proposé des bonbons à un petit garçon qu'elle ne connaissait pas mais qui s'appelle Ibrahim », raconte Hanane. ■